

importante, mais elle était des plus courtes; aussi, j'espère qu'en vertu du Règlement que la Chambre me charge d'appliquer, les commentaires se feront dans les limites de la déclaration et seront raisonnablement courts. (*Applaudissements*).

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, les applaudissements que nous venons d'entendre, et que j'approuve, dénotent que les honorables vis-à-vis sont exacerbés par ma proposition qui bénéficiera au Canada tout entier, et que réclamait hier l'Association des fabricants, comme étant essentielle au maintien et à l'expansion de l'économie. J'ai formulé cette proposition dans un esprit de serviabilité, selon mon habitude. J'avais pensé que cette proposition de ma part d'autant plus qu'elle traduisait les vues sérieuses de l'Association des fabricants à cet égard serait accueillie par le parti libéral autrement que par des railleries.

Quant aux autres questions, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a évoquées, elles ne portent pas d'une manière générale à controverse sauf dans un cas. C'est dans cet esprit d'impartialité que j'ai dit que des mesures s'imposaient dès maintenant pour ces questions touchant l'économie, étant donné l'augmentation considérable du nombre des faillites, qui n'a jamais été si élevé depuis 1932, il faut bien le préciser.

J'espère qu'avant son départ pour la conférence des premiers ministres, le premier ministre du Canada donnera à la Chambre une idée de son opinion sur ces points qui seront soulevés durant les séances de la conférence et dont il a été question dans les journaux. Nos vœux à tous l'accompagnent, car il représente notre pays à cette grande conférence et nous espérons tous qu'à son retour, un grand nombre des mesures dont nous serons saisis auront été adoptées.

Lorsque j'étais premier ministre, on disait que lorsque je m'absentais pour assister à la conférence des premiers ministres, les mesures législatives progressaient plus rapidement à la Chambre.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr si les dernières observations du chef de l'opposition officielle voulaient laisser entendre que le premier ministre envisageait peut-être d'emmener le très honorable représentant avec lui. (*Applaudissements*)

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, dans l'intérêt du Parlement, je suis prêt à accepter ce sacrifice.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur l'insinuation de l'honorable représentant n'aurait plus du tout sa raison d'être si nous y allions tous les deux. Remarquez

[M. l'Orateur.]

bien que les choses avanceraient, si j'étais ici.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, je puis assurer aux deux très honorables représentants que le Parlement ferait son possible pour travailler pendant leur absence et je puis leur garantir qu'une grande quantité de travail serait accomplie.

Les sujets qui, d'après l'annonce du premier ministre, ont la priorité, dans l'ensemble ne sont pas litigieux et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas les étudier assez rapidement. Il y aura des discussions et des divergences de vues sur des points d'importance secondaire mais, à mon avis, nous pourrions régler ces questions sans trop de difficultés.

• (2.50 p.m.)

Il y a un ou deux sujets auxquels le premier ministre songera, je l'espère, à assigner un ordre prioritaire plus avantageux. Il s'agit de sujets qui ne sauraient, à mon avis, souffrir de longs retards. Le premier, le régime d'assistance publique du Canada, revêt une intérêt considérable et devrait faire l'objet d'une priorité marquée. Viennent ensuite deux mesures législatives sur le travail, dont l'une a trait aux modifications à la loi sur les justes salaires et les heures de travail. Si on ne s'en occupe pas, voici ce qui arrivera: ceux qui tombent sous le coup de la loi bénéficieront de certaines normes à partir du 1<sup>er</sup> juillet, tandis que ceux qui sont à l'emploi d'organismes du gouvernement ou d'entrepreneurs au service du gouvernement fédéral et qui ne bénéficient pas, à l'heure actuelle, des dispositions de la loi, vont se trouver dans la même situation après le 1<sup>er</sup> juillet. Je ne vois pas la nécessité d'un débat prolongé sur cette question et il importe, à mon avis, qu'un ordre de priorité soit assigné à cette mesure.

J'avais aussi espéré qu'à un moment donné avant le congé d'été, le gouvernement ferait, au moins, une déclaration publique et, si possible, présenterait une résolution indiquant nettement son intention d'appliquer les recommandations de la Commission Hall sur l'assurance-santé au Canada. Nous savons tous que certaines provinces élaborent des régimes provinciaux. Si un nombre suffisant de ces régimes disparates sont établis sur le plan provincial, sans disposition prévoyant leur intégration dans un régime fédéral, ils pourraient constituer un obstacle très sérieux à l'établissement d'un régime national d'assurance-santé. J'espère qu'avant de prendre congé, le gouvernement fera une déclaration dans laquelle, il signalera au moins qu'il accepte le principe d'un régime national d'assurance-santé; qu'il entend aussi présenter au cours de la présente session du Parlement, une mesure législative prévoyant l'assurance-